

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

## Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

## Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

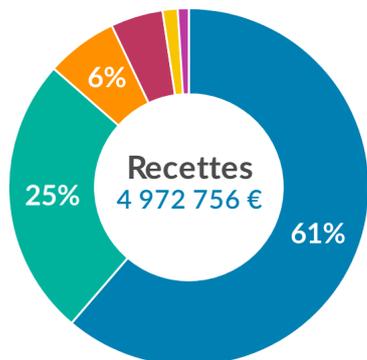
## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	4 972 756 €	4 544 007 €
	Invest	1 906 641 €	1 874 778 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	275 730 €	0 €
	Invest	409 878 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		7 565 007 €	6 418 786 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>1 146 221 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	224 406 €	994 152 €
Totaux cumulés		7 789 413 €	7 412 938 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>376 475 €</b>	

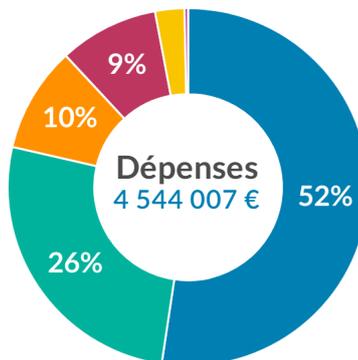
## Points marquants

- ▶ Hausse des dépenses courantes due à l'inflation maîtrisée par les recettes
- ▶ Opérations réalisées : jardins partagés, étude requalification centre ancien
- ▶ Un résultat de clôture à la hausse du à une diminution des RAR

## La section de fonctionnement



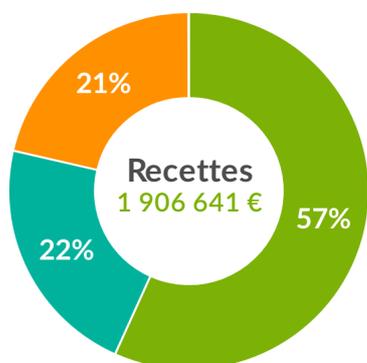
- Impôts et taxes : 3 046 609 €
- Dotations et participations : 1 256 444 €
- Produits des services : 319 965 €
- Autres recettes réelles : 233 243 €
- Recettes d'ordre : 67 364 €
- Produits des cessions : 49 131 €



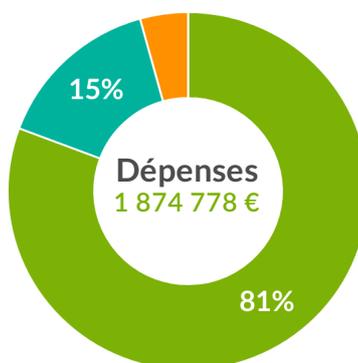
- Charges de personnel : 2 378 728 €
- Charges générales : 1 193 525 €
- Charges gestion courante : 433 025 €
- Dépenses d'ordre : 404 889 €
- Interêts d'emprunts : 119 476 €
- Autres dépenses réelles : 14 364 €

Les taux d'imposition sont stables depuis 2011 afin de ne pas alourdir d'avantage la pression fiscale sur les administrés en cette période d'inflation. Cependant l'augmentation du produit des taxes s'explique par la revalorisation nationale des bases locatives de 7.1%. L'augmentation de la masse salariale de 2023 s'explique par l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5% en juillet et par le versement de la moitié de la prime du pouvoir d'achat à tous les agents. La hausse des charges générales est due à l'augmentation du prix des fournitures, des matériaux et des services.

## La section d'investissement



- Dotations et subventions : 1 081 297 €
- Recettes d'ordre : 418 007 €
- Excédents de fonct capitalisés : 406 616 €
- Autres recettes réelles : 721 €



- Dépenses d'équipement : 1 512 860 €
- Remboursement du capital : 281 435 €
- Dépenses d'ordre : 80 482 €

En 2023, les jardins partagés ont été réalisés et les travaux de rénovation de l'Eglise ainsi que l'étude la requalification du centre ancien achevés. Les travaux de l'extension de l'Hotel de ville ont commencé. Les projets d'investissement ont été financés en majeure partie par les dotations et les subventions. Pas de recours à l'emprunt. Les dépenses d'équipement comprennent les acquisitions de divers matériels (12%) et les opérations de travaux.

## Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	4 856 261 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 139 118 €
<b>Épargne brute</b>	<b>717 143 €</b>

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **3 861 644 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **39.00 ETP**